

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	VII
Préface	IX
Avant-propos	XI
Profil biographique	XIII
Sigles et abréviations	XXV

LIVRE III – LA PROCÉDURE NON CONTENTIEUSE

Michel BEAUCHAMP

TITRE I-	DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. 302-305) ...	3
❖	Demandes, en l'absence de litige, traitées suivant la procédure non contentieuse	3
❖	Autres demandes traitées suivant la procédure non contentieuse	9
❖	Procédure générale applicable à la demande non contentieuse	9
❖	Procédure particulière applicable à la demande non contentieuse contestée	9
❖	Devoirs du tribunal ou du notaire d'agir dans l'intérêt premier de la personne concernée dans une affaire non contentieuse concernant l'intégrité, l'état ou la capacité d'une personne	10
TITRE II-	LES RÈGLES APPLICABLES DEVANT LE TRIBUNAL (art. 306-311)	11
❖	Compétence du tribunal ou du greffier spécial	11

❖ Exclusion de la compétence du greffier spécial dans certaines matières	11
❖ Révision des décisions du greffier spécial	11
Chapitre I- La demande (art. 306, 307)	13
❖ La demande particulière d'autorisation de vendre le bien d'autrui	13
❖ Les poursuites hypothécaires et la vente sous contrôle de justice	14
❖ Le jugement qui autorise la vente du bien d'autrui	15
❖ La vente sous contrôle de justice	15
❖ Le mode de réalisation, la vente et ses effets, la distribution du produit de l'exécution	17
Chapitre II- La présentation (art. 308-311)	18
❖ La signification et la notification	18
❖ La preuve	19
❖ Projet-pilote visant la transformation numérique de l'administration de la justice (RLRQ, c. C-25.01, r. 6.2) en vigueur a' partir du 28 novembre 2022 pour une période de trois ans	19
❖ La preuve particulière en matière d'ouverture d'un régime de protection d'un majeur et d'homologation de mandat	19
❖ La preuve particulière en matière d'ouverture d'une tutelle au majeur et d'homologation de mandat	19
❖ Observations de personnes présentes et intéressées	20
❖ Observations constituant une contestation réelle du bien-fondé de la demande	21
❖ Statut des personnes invitées à présenter des observations ou à participer à des délibérations	21
❖ Avis du jugement à la personne concernée, à son représentant ou au curateur public	21

TITRE III-	LES RÈGLES APPLICABLES DEVANT LE NOTAIRE (art. 312-320)	23
Chapitre I-	La compétence du notaire de se prononcer sur certaines demandes non contentieuses (art. 312)	23
Chapitre II-	La demande (art. 313)	24
❖	Convocation d'une assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	24
Chapitre III-	Les opérations et les conclusions (art. 314-320)	25
❖	Demande contestée	26
❖	Procès-verbal en minute des opérations et conclusions du notaire	26
❖	Dépôt au greffe du tribunal du procès-verbal des opérations et des conclusions du notaire	27
❖	Avis de dépôt du procès-verbal des opérations et conclusions du notaire auprès du tribunal	27
❖	Effet de l'absence d'opposition sur la nomination d'un tuteur à un mineur ou la constitution d'un conseil de tutelle à un mineur	27
❖	Jugement du tribunal sur les conclusions du notaire	28
LIVRE I – LE JUGEMENT ET LES POURVOIS EN RÉTRACTATION ET EN APPEL		
TITRE I-	LE JUGEMENT (art. 321-338)	29
	(voir volume 1)	
TITRE II-	LES FRAIS DE JUSTICE (art. 339-344)	29
	(voir volume 1)	
<i>Denis FERLAND</i>		
TITRE III-	LA RÉTRACTATION DU JUGEMENT (art. 345-350)	31

❖ Principe de l'irrévocabilité des jugements	31
Chapitre I- La rétractation à la demande d'une partie (art. 345-348)	34
❖ Motif général de déconsidération de l'administration de la justice	34
❖ Motifs additionnels	37
❖ Jugement statuant au-delà des conclusions ou omettant de statuer sur une conclusion	37
❖ Défaut de produire une défense valable d'un mineur ou majeur en tutelle ou en curatelle ou inapte	38
❖ Consentement invalide ou offres non autorisées et ultérieurement désavouées	38
❖ Découverte, après le jugement, d'une preuve nouvelle et déterminante	39
❖ Rétractation d'un jugement rendu par défaut de répondre à l'assignation, de participer à la conférence de gestion ou de contester au fond	40
❖ Illustrations	45
❖ Rescindant et rescisoire : vases communicants	50
❖ Applicabilité des dispositions en matière de rétractation aux jugements rendus selon la procédure contentieuse ou non contentieuse	52
❖ Coexistence de la demande en rétractation de jugement et de l'action directe en annulation de jugement	52
❖ Procédure et délai de signification et de présentation du pourvoi d'une partie en rétractation du jugement	53
❖ Contenu du pourvoi en rétractation de jugement	53
❖ Délai de signification du pourvoi en rétractation de jugement	55
❖ Délai de présentation du pourvoi en rétractation de jugement	55

❖ Caractère rigoureux des délais de signification et de présentation	58
❖ Pouvoir du tribunal de proroger les délais de rigueur de signification et de présentation du pourvoi en rétractation de jugement	60
❖ Procédure subséquente à la présentation du pourvoi en rétractation	63
❖ Rôle du tribunal à cette étape	66
❖ Droit d'appel	68
❖ Jugement mettant fin à l'instance	68
❖ Jugement en cours d'instance	69
Chapitre II- La rétractation à la demande d'un tiers (art. 349)	70
❖ Motifs de la demande du tiers en rétractation de jugement	70
❖ Délai d'introduction et procédure du pourvoi d'un tiers en rétractation d'un jugement	73
❖ Droit d'appel du jugement rendu sur une demande d'un tiers en rétractation de jugement	74
Chapitre III- L'effet du pourvoi d'une partie ou d'un tiers en rétractation d'un jugement sur l'exécution de ce jugement (art. 350)	75

Denis FERLAND

TITRE IV- L'APPEL (art. 351-390)	77
❖ Caractère supplétif des règles codifiées de procédure d'appel	77
❖ Interprétation et application des règles de procédure d'appel	79
❖ Directive du greffier	79
❖ Dispense de l'observation d'une disposition du règlement	79

❖ Pouvoirs généraux de la Cour d'appel	79
❖ Ordonnance de sauvegarde pendant l'appel	81
❖ Permission d'appeler <i>nunc pro tunc</i>	87
❖ Pouvoir de rendre toutes ordonnances propres à sauvegarder les droits des parties	89
❖ Droit strict à l'obtention de certains documents	90
Chapitre I- L'introduction de l'instance d'appel (art. 351-366)	96
Section I- La formation de l'appel (art. 351-359)	96
❖ Titulaire du droit d'appel	96
❖ Formation de l'appel de plein droit	96
❖ Contenu de la déclaration d'appel	97
❖ Écrit supplémentaire à la déclaration d'appel	98
❖ Attestation certifiant qu'aucune transcription d'une déposition n'est requise ou qu'instruction a été donnée de procéder à la transcription des dépositions pertinentes . . .	99
❖ Notification de la déclaration d'appel au greffe du tribunal de première instance	100
❖ Transmission du dossier de l'affaire à la Cour d'appel . .	100
❖ Effet de l'appel régulièrement formé sur l'exécution du jugement de première instance	100
❖ Effet de l'appel partiel d'un jugement sur l'exécution de ce jugement	102
❖ Formation de l'appel sur permission	103
❖ Signification de la déclaration d'appel et de la demande de permission d'appeler	104
❖ Acte de représentation de l'intimé, des intervenants et des mis en cause	105
❖ Formation d'un appel incident par une autre partie	105

Section II- Les délais d'appel (art. 360-363)	107
❖ Délai d'appel principal de plein droit ou sur permission .	107
❖ Le délai d'appel incident	109
❖ Délai d'appel d'un jugement qui met fin à une injonction interlocutoire, refuse la libération d'une personne ou confirme ou annule une saisie avant jugement	110
❖ Délai d'appel du jugement sur une opposition à la libération d'une personne ou du jugement qui accueille une demande d'autorisation touchant l'intégrité d'une personne, ou ordonne la garde en vue ou à la suite de l'évaluation psychiatrique d'une personne	110
❖ Délai d'appel par les ayants cause d'une partie décédée sans avoir appelé dans le délai	111
❖ Autorisation d'un appel principal ou incident hors délai .	111
❖ Suspension des délais d'appel d'un jugement porté en appel et ayant réservé au demandeur le droit de réclamer des dommages-intérêts additionnels en réparation d'un préjudice corporel	118
Section III- Les conditions de l'appel ou de son rejet (art. 364-366)	118
❖ Cautionnement en appel	118
❖ Sanction du défaut de respecter l'ordonnance de cautionnement dans le délai imparti	123
❖ Rejet préliminaire de l'appel	123
❖ La demande de rejet de l'appel : procédure, délais de dépôt et de présentation et suspension des délais pour la constitution du dossier d'appel	128
❖ Décision de rejeter la demande de rejet de l'appel sur le vu du dossier, sans audition	129
Chapitre II- La gestion de l'appel (art. 367-369)	130
❖ Conférence de gestion de l'appel	130
❖ Directives quant à la poursuite de l'appel	133

Chapitre III- Le mémoire et l'exposé d'appel (art. 370-376) ..	134
❖ L'énoncé commun des parties	134
❖ Les mémoires	134
❖ Appel du dispositif et non des motifs du jugement	136
❖ Obligation des parties de joindre à leur mémoire une copie des pièces et tous les extraits de la preuve nécessaires à la détermination des questions en litige	136
❖ Délais de dépôt et notification des mémoires	141
❖ L'exposé	141
❖ Délais de dépôt et de notification des exposés	142
❖ Demande d'un juge d'appel aux parties de produire au dossier des notes additionnelles	142
❖ Sanction en cas de défaut de l'appelant de déposer son mémoire ou son exposé avant l'expiration des délais impartis	142
❖ Sanction en cas de défaut de l'intimé ou d'une autre partie de déposer son mémoire ou son exposé dans le délai imparti	145
Chapitre IV- Le déroulement de l'appel (art. 377-386)	146
Section I- Les demandes en cours d'instance et les incidents (art. 377-380)	146
❖ Demandes en cours d'instance d'appel	145
❖ Incidents en cours d'instance d'appel relevant de la compétence d'un juge d'appel	146
❖ Incidents en cours d'instance d'appel relevant de la compétence d'un juge d'appel ou d'un greffier	155
❖ Ordonnance de sauvegarde en appel et correction de toute irrégularité dans la procédure d'appel : compétence d'un juge d'appel	156
❖ Incidents en cours d'instance d'appel relevant de la compétence de la Cour d'appel	156

❖ Déclaration d'incapacité de l'avocat d'une partie à l'appel	156
❖ Autorisation de la présentation d'une preuve nouvelle indispensable en appel	156
❖ Document ne constituant pas une preuve nouvelle, mais pertinent à la présentation d'un moyen d'appel	164
❖ Argument nouveau en appel, non soulevé en première instance	165
Section II- La conférence de règlement à l'amiable (art. 381, 382)	165
Section III- L'inscription pour audience (art. 383, 384)	166
Section IV- L'audience (art. 385, 386)	167
Chapitre V- L'arrêt (art. 387-390)	169
❖ Arrêt rendu à la majorité des juges qui ont entendu l'appel	169
❖ Obligation de la Cour d'appel de motiver son arrêt	169
❖ Avis aux parties de l'arrêt rendu par la Cour d'appel	170
❖ Impossibilité pour l'un des juges de faire connaître son opinion	170
❖ Rectification de l'arrêt de la Cour d'appel	170
❖ Vérification de l'état des frais	172
❖ Force exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel	173
❖ Pouvoir discrétionnaire de la Cour d'appel ou de l'un de ses juges de suspendre l'exécution d'un arrêt de la Cour d'appel si une partie démontre son intention de présenter une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême . .	174
❖ Cautionnement	177
❖ Critères d'ordonnance d'un sursis d'exécution d'un arrêt de la Cour d'appel	178

- ❖ Compétence de la Cour suprême ou de l'un de ses juges d'ordonner le sursis de l'exécution d'un arrêt de la Cour d'appel du Québec 184
- ❖ Présentation préférable de la demande de sursis à un juge de la Cour d'appel plutôt qu'à un juge de la Cour suprême 184
- ❖ Modification ou annulation d'une ordonnance de sursis .. 185

**LIVRE V – LES RÈGLES APPLICABLES
À CERTAINES MATIÈRES CIVILES**

Denis FERLAND

TITRE I-	LES DEMANDES EN MATIÈRE DE DROIT DES PERSONNES (art. 391-408)	187
Chapitre I-	Dispositions générales (art. 391-394)	196
Chapitre II-	Les demandes en matière d'intégrité (art. 395-402)	201
Section I-	Les soins et la garde en établissement (art. 395-397)	201
1.	Les principes	201
2.	Le tribunal compétent	209
3.	Le consentement aux soins	210
3.1	La nécessité du consentement	210
3.2	Le consentement substitué	212
3.3	L'intervention judiciaire	212
3.4	Les règles particulières de procédure	219
4.	La garde en établissement	220
4.1	La nécessité du consentement	220
4.2	Le champ d'application	221
4.3	Les règles particulières de procédure	223
5.	L'appel	225

Pierre GIROUX

Section II- *L'habeas corpus* (art. 398-402) 227

1. Nature civile ou criminelle de la demande
d'*habeas corpus* 228
2. Les conditions d'ouverture du recours 230
3. Les conditions d'exercice du recours 237
4. *L'habeas corpus* et le pourvoi en contrôle judiciaire
(art. 34, 529 et s.) 240

Denis FERLAND

Chapitre III- Les demandes relatives à l'état et à la capacité
des personnes (art. 403-406) 242

1. La demande en révision d'une décision du directeur
de l'état civil 243
2. La demande d'autorisation de la désignation d'un tuteur
supplétif au mineur qui fait l'objet d'un signalement ... 243
3. La demande relative à une tutelle au majeur, à la
représentation temporaire d'un majeur inapte ou
à un mandat de protection 243
4. La demande nécessitant la convocation d'une assemblée
de parents, d'alliés ou d'amis 244
5. La demande d'ouverture d'une tutelle au majeur à
l'initiative du curateur public 245

Pierre GIROUX

Chapitre IV- Les personnes morales (art. 407, 408) 246

1. Les conditions d'ouverture du recours 247
 - 1.1 La constitution illégale de la personne morale 248
 - 1.2 Les cas de dol et d'erreurs dans l'obtention de la
personnalité juridique 249
 - 1.3 L'abus ou l'excès de pouvoir 249

1.4 La renonciation à ses droits	250
2. Les conditions d'exercice du recours	251

Denis FERLAND

TITRE II- LES DEMANDES EN MATIÈRE FAMILIALE (art. 409-458)	253
--	-----

❖ Gestion particulière	254
----------------------------------	-----

Chapitre I- Les règles de la demande et de l'instance (art. 409-416)	255
--	-----

1. Les règles de la demande et de l'instance prévues aux articles 409 à 416 C.p.c.	255
---	-----

❖ Provision pour frais	260
----------------------------------	-----

❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel	268
--	-----

❖ Ordonnance de remboursement d'une provision pour frais	269
---	-----

2. Les règles spécifiques en matière familiale prévues aux autres titres du Code	270
---	-----

2.1 Adjuger au-delà de ce qui est demandé	270
---	-----

2.2 Le huis clos	270
----------------------------	-----

2.3 Le tribunal compétent	271
-------------------------------------	-----

2.4 Le lieu d'introduction de la demande	272
--	-----

2.5 La présence d'une personne ou la présentation d'une preuve pour éclairer le tribunal	274
---	-----

2.6 Les règlements de procédure	274
---	-----

2.7 Les pouvoirs du greffier spécial	274
--	-----

2.8 De certains pouvoirs spéciaux de gestion du juge	275
--	-----

2.9 L'enquête et l'audition d'une cause par défaut	275
--	-----

2.10 Les interrogatoires préalables	275
---	-----

2.11 Le désistement d'une demande ou d'un acte de procédure	276
--	-----

Table des matières

2.12 L'avocat à l'enfant ou au majeur inapte	276
2.13 L'examen psychosocial	276
2.14 Les frais de justice	277
2.15 Le cautionnement pour frais de justice	277
2.16 La saisie avant jugement	277
Chapitre I.1 La tenue d'une séance de conciliation et d'une audience sommaire	278
Chapitre II- La médiation en cours d'instance (art. 417-424)	280
Section I- Les séances d'information sur la parentalité et la médiation (art. 417-419)	280
❖ Circonstances exceptionnelles	281
Section II- Le recours à la médiation (art. 420-424)	282
Chapitre III- L'expertise par le service d'expertise psychosociale (art. 425-429)	286
Chapitre IV- La demande conjointe en séparation de corps, en divorce ou en dissolution d'union civile sur projet d'accord (art. 430, 431)	288
Chapitre IV.1 Les demandes relatives à la filiation d'un enfant issu d'un projet parental impliquant une grossesse pour autrui	291
Chapitre V- Les demandes relatives à l'adoption (art. 432-442)	293
❖ Contenu de la demande relative à l'adoption	295
❖ Tribunal compétent	296
❖ Conditions particulières à l'adoption d'un enfant domicilié hors du Québec	296
❖ Notification	297
❖ Confidentialité	297

Chapitre VI- Les demandes relatives aux obligations alimentaires (art. 443-450)	304
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel	317
Chapitre VII- Les demandes relatives à l'autorité parentale (art. 451, 452)	321
Chapitre VIII- Le jugement (art. 453-457)	323
1. Le premier jugement	323
2. Les ordonnances subséquentes	325
Chapitre IX- Les règles concernant l'opposition au mariage ou à l'union civile (art. 458)	328

Michel BEAUCHAMP

TITRE III- LES DEMANDES CONCERNANT LES SUCCESSIONS, LES BIENS, LES SÛRETÉS ET LA PREUVE (art. 459-488)	329
Chapitre I- La vérification des testaments et les lettres de vérification (art. 459-466)	329
❖ Procédure non contentieuse	329
Section I- La vérification des testaments (art. 459-462)	330
❖ Remarques préliminaires	330
❖ Intérêt	332
❖ Protection des tiers	332
❖ Preuve	335
❖ Original du testament en la possession d'un tiers	336
❖ Dépôt au greffe du testament vérifié par le tribunal et délivrance de copies certifiées	336
❖ Conservation dans son greffe du testament vérifié par un notaire	336
❖ Contestation ultérieure d'un testament vérifié	336

Section II- Les lettres de vérification (art. 463-466)	337
❖ Finalité des lettres de vérification	337
❖ Notification de la demande de lettres de vérification	337
❖ Révocation ou rectification des lettres de vérification	337
❖ Délivrance de copies des lettres de vérification	338
Chapitre II- Les demandes relatives à la publicité des droits et à la prescription acquisitive d'un immeuble (art. 467, 468)	339
❖ Procédure non contentieuse	339
❖ Demandes relatives à l'inscription ou à la rectification, à la réduction ou à la radiation d'une inscription sur le registre foncier ou sur le registre des droits personnels et réels mobiliers	339
❖ La radiation d'une inscription sur le registre	339
❖ Les autres objets	344
❖ Compétence	345
❖ Intérêt	345
❖ Lieu d'introduction de la demande	346
❖ Procédure	346
❖ Preuve	347
❖ Demande relative à la prescription acquisitive d'un immeuble	348
❖ Intérêt	348
❖ Compétence	348
❖ Lieu d'introduction de la demande	349
❖ Procédure	349
Chapitre III- Le bornage (art. 469-475)	350
❖ Intérêt au bornage	351
❖ Mise en demeure de procéder au bornage	352

❖ Le bornage conventionnel : accord sur le bornage et le choix d'un arpenteur-géomètre	352
❖ Le bornage judiciaire : saisine du tribunal en l'absence d'accord	353
❖ Rapport de bornage préparé par l'arpenteur-géomètre . . .	353
❖ Critères pour déterminer la ligne	358
❖ Les frais d'expertise	360
❖ Acceptation du rapport de bornage : pose des bornes	360
❖ Refus du rapport de bornage par l'un des propriétaires : demande au tribunal de se prononcer sur le bornage	360
❖ Jugement du tribunal sur le bornage : détermination de la ligne séparative et ordonnance de poser les bornes	362
❖ Cession de droits dans l'immeuble en cours d'instance : reprise d'instance forcée	362
❖ Bornage pouvant affecter des immeubles contigus : ordonnance d'intervention des propriétaires de ces immeubles	362
❖ Frais de l'abornement et du procès-verbal : partage proportionnel	363
❖ Bornage, possessoire et pétitoire	363
Chapitre IV- La copropriété et le partage (art. 476, 477) . . .	365
❖ L'indivision et le partage	365
❖ L'intérêt	365
❖ Particularités de l'indivision et du partage	366
❖ Ordonnance de partage en nature ou de vente de biens indivis	367
❖ Le partage en nature des biens indivis	367
❖ Le partage par la vente des biens indivis	368
❖ Nomination d'un expert pour procéder au partage	369
❖ Rapport de l'expert nommé pour procéder au partage	369

❖ Homologation du rapport de l'expert par le tribunal : demande et contestation	370
❖ La copropriété divise d'un immeuble	370
Chapitre V- Les coffres-forts (art. 478, 479)	371
Chapitre VI- Les demandes relatives aux sûretés (art. 480-483)	372
❖ Le cumul du recours personnel et du recours hypothécaire	373
❖ Règles particulières à l'exercice des droits hypothécaires : préavis d'exercice	374
❖ Choix d'un recours hypothécaire non conforme au préavis d'exercice	376
❖ Tribunal compétent	376
❖ Demande relative aux sûretés	377
❖ La contestation de la créance	378
❖ Ordonnance en délaissement d'un bien	379
❖ Demande d'annulation d'une ordonnance en délaissement d'un bien rendue avant l'expiration du délai indiqué dans le préavis d'exercice d'un droit hypothécaire	379
❖ Demande d'autorisation d'exercice d'un droit hypothécaire contre un ou plusieurs propriétaires inconnus d'un bien hypothéqué	380
Chapitre VII- La délivrance d'actes notariés (art. 484, 485) ..	381
❖ Procédure non contentieuse	381
❖ Devoir des notaires de donner communication ou de délivrer les actes ou extraits d'actes de leur greffe	381
❖ Ordonnance judiciaire de communication ou de délivrance d'actes notariés, en cas de refus ou de silence : le compulsoire	382
❖ Compétence	383
❖ Le compulsoire	383

❖ Intérêt requis du demandeur du compulsoire	383
❖ L'ordonnance de communication ou de délivrance d'actes notariés : contenu et notification	385
❖ Condamnation exceptionnelle du notaire aux frais du compulsoire	385
Chapitre VIII- La reconstitution de certains documents (art. 486-488)	386
❖ Procédure non contentieuse	386
❖ Notion d'acte authentique	386
❖ Perte de la minute ou de l'original d'un acte authentique ou d'un registre public	387
❖ Homologation par le tribunal d'un document reconstitué . .	387
❖ Effet juridique de l'acte reconstitué et homologué	388
❖ Contestation ou correction d'un document homologué	388
❖ Compétence	388

Frédérique SABOURIN

TITRE IV- LES DEMANDES INTÉRESSANT LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ (art. 489-508)	389
Chapitre I- Dispositions générales (art. 489, 490)	392
A. Capacité et pouvoir d'ester	392
B. Les délais	395
Chapitre II- Les moyens préliminaires et le cautionnement (art. 491-493)	398
A. Les moyens préliminaires	398
1. Délais de présentation des moyens préliminaires .	399
2. Facteurs à considérer dans l'application des articles 3135 et 3137 C.c.Q. : <i>forum non conveniens et</i> <i>litispendance internationale</i>	403
B. Le cautionnement pour la sûreté des frais de justice . . .	405

Table des matières

1.	L'assujettissement et les exclusions	408
1.1	Le demandeur est une personne physique . . .	408
1.2	Le demandeur est une personne morale	409
1.3	Autres illustrations d'assujettissement	411
1.4	Les exclusions	413
2.	La discrétion du tribunal et les critères de détermination du montant du cautionnement	415
3.	Le délai de présentation de la demande de cautionnement	419
4.	Les modalités du dépôt du cautionnement ordonné par le tribunal	420
5.	La sanction du défaut du demandeur étranger de déposer le cautionnement ordonné	421
Chapitre III-	La notification internationale (art. 494-496) . . .	422
A.	La notification dans les États parties à la Convention de La Haye	423
B.	La notification dans les autres États	428
1.	Notification dans une province ou un territoire canadiens	428
2.	Notification dans un État qui n'est pas partie à la Convention de La Haye	428
C.	Le procès-verbal de la notification et les recours	430
Chapitre IV-	La convocation des témoins (art. 497, 498)	433
Chapitre V-	La commission rogatoire (art. 499-506)	437
Section I-	La commission rogatoire émanant du Québec (art. 499-503)	438
Section II-	La commission rogatoire en provenance d'un État étranger (art. 504-506)	442

Chapitre VI- La reconnaissance et l'exécution des décisions et des actes publics étrangers (art. 507, 508)	446
A. Le régime général	446
B. Les régimes spéciaux	450
NOTE ADDITIONNELLE : LES IMMUNITÉS ET LA LOI SUR LES DOSSIERS D'ENTREPRISES ET L'APOSTILLE	454
A. Les immunités	454
B. Les dossiers d'entreprises	457
B. L'apostille	462

**LIVRE VI – LES VOIES PROCÉDURALES
PARTICULIÈRES**

TITRE I- LES MESURES PROVISIONNELLES ET DE CONTRÔLE (art. 509-535)	467
---	-----

Denis FERLAND

Chapitre I- L'injonction (art. 509-515)	467
❖ Aperçu historique	467
❖ La période antérieure à 1878	467
❖ La loi de 1878	471
❖ La refonte de la procédure, en 1888	472
❖ Les modifications de 1897	472
❖ La période contemporaine	473
❖ Notions préliminaires	473
❖ Le caractère universel de l'injonction	473
❖ Le caractère discrétionnaire de l'injonction	473
❖ Conditions d'exercice de la discrétion judiciaire	476
❖ L'existence d'un autre recours	476
❖ Injonction et compensation pécuniaire	478

Table des matières

❖ Injonction et recours pénal	479
❖ Injonction et théorie des « mains propres »	479
❖ Injonction et délai	481
❖ Notion et portée de l'injonction	483
❖ L'injonction et les autres ordonnances spécifiques	485
❖ Caractère exceptionnel de l'injonction	487
❖ Demande d'injonction finale ou permanente	487
❖ Compétence exclusive de la Cour supérieure	489
❖ Compétence de la Cour fédérale du Canada	490
❖ Cumul des recours	490
❖ Conditions générales pour agir en justice en matière d'injonction	491
❖ Interdiction de la demande d'injonction permanente contre certaines personnes	492
❖ Interdiction de la demande d'injonction contre l'État ou ses ministres	492
❖ Interdiction de la demande en injonction pour empêcher des procédures judiciaires, ou pour faire obstacle à l'exercice d'une fonction au sein d'une personne morale	495
❖ La procédure de demande d'injonction permanente	497
❖ Déroulement de l'instance en injonction permanente	497
❖ Déroulement normal	497
❖ Déroulement accéléré	497
❖ Droit d'appel et critères d'intervention de la Cour d'appel	499
❖ Jugement au fond	499
❖ Jugement rejetant la demande d'injonction permanente	500
❖ Jugement prononçant l'injonction permanente	500
❖ Droit d'appel du jugement accueillant ou rejetant une demande d'injonction permanente	501

❖ Effet de l'appel sur l'exécution d'une injonction permanente et suspension de l'injonction permanente durant l'appel . .	502
❖ Effet de l'appel, dans les dix jours, d'un jugement rejetant une demande d'injonction permanente, sur une injonction interlocutoire	504
❖ Ordonnances de sauvegarde des droits des parties pendant l'instance d'appel du jugement rejetant une demande d'injonction permanente (art. 49)	505
❖ Conditions et procédure de la demande d'injonction interlocutoire	507
❖ Injonction interlocutoire provisoire	508
❖ Conditions générales	509
❖ Interdiction des injonctions provisoires contre certaines personnes et dans certains cas	512
❖ Procédure	513
❖ La pratique des tribunaux	513
❖ Preuve	513
❖ Jugement rejetant la demande d'injonction interlocutoire provisoire	514
❖ Jugement accueillant la demande d'injonction interlocutoire provisoire	514
❖ Cautionnement	515
❖ Signification	517
❖ Droit d'appel du jugement accueillant ou rejetant une demande d'injonction interlocutoire provisoire	517
❖ Nature d'une ordonnance de sauvegarde en attente d'audition d'une demande d'injonction interlocutoire	521
❖ Droit d'appel d'une ordonnance de sauvegarde en attente d'audition d'une demande d'injonction interlocutoire	521
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel saisie d'un appel d'une ordonnance de sauvegarde	522

Table des matières

❖ Effet de la formation de l'appel sur l'injonction interlocutoire provisoire	523
❖ Injonction interlocutoire proprement dite	524
❖ Formation de la demande	524
❖ Conditions générales	524
❖ Caractère discrétionnaire du recours en injonction	525
❖ Application globale des critères d'émission de l'injonction interlocutoire	525
❖ Les critères généraux d'émission d'une injonction interlocutoire	527
❖ Les critères généraux d'une injonction interlocutoire en droit constitutionnel	537
❖ Le critère de l'apparence sérieuse de droit	539
❖ Le critère de la nécessité de l'injonction interlocutoire pour éviter un préjudice sérieux ou irréparable	542
❖ Le critère jurisprudentiel de la balance des inconvénients	543
❖ Clauses privatives	545
❖ Les actes de procédure	545
❖ Demande d'injonction interlocutoire avant le dépôt ou la signification de la demande introductive d'instance	547
❖ Le déroulement procédural	547
❖ Contestation orale ou écrite de la demande d'injonction interlocutoire	547
❖ Motifs de contestation	547
❖ Les pièces	549
❖ Déclarations détaillées sous serment	549
❖ Interrogatoire sur le serment ou une déclaration écrite détaillée sous serment	552
❖ Preuve orale additionnelle à la preuve par déclaration écrite sous serment	553

❖ Ordonnance de sauvegarde en attente de l'audition de la demande d'injonction interlocutoire	554
❖ Droit d'appel d'un jugement prononçant une ordonnance de sauvegarde en attente de l'audition d'une demande d'injonction interlocutoire	558
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel saisie de l'appel d'une ordonnance de sauvegarde prononcée en attente de l'audition d'une demande d'injonction interlocutoire	559
❖ Jugement sur la demande d'injonction interlocutoire	559
❖ Rejet de la demande d'injonction interlocutoire	559
❖ Prononcé de l'injonction interlocutoire	560
❖ Durée de l'injonction interlocutoire	560
❖ Cautionnement ordonné pour compenser les frais et le préjudice pouvant résulter de l'injonction interlocutoire	560
❖ Signification	561
❖ Renouvellement ou suspension de l'injonction interlocutoire	561
❖ Droit d'appel du jugement prononçant ou refusant de prononcer une injonction interlocutoire	562
❖ Droit d'appel du jugement de la Cour d'appel à la Cour suprême	563
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel saisie de l'appel d'un jugement statuant sur une demande d'injonction interlocutoire	563
❖ Effet de l'appel sur l'exécution d'une injonction interlocutoire	565
❖ Critères de suspension provisoire d'une injonction interlocutoire pendant l'appel	566
❖ Suspension d'une injonction interlocutoire pendant une instance d'appel à la Cour suprême	568
❖ Ordonnances de sauvegarde des droits des parties pendant l'instance d'appel du jugement rejetant une demande d'injonction interlocutoire (art. 49, 379)	569

❖ Les seules sanctions applicables en cas de désobéissance ou d'incitation à la désobéissance à une injonction, selon le nouveau <i>Code de procédure civile</i> (art. 62)	570
❖ La finalité des sanctions	572
❖ Exécution du jugement de condamnation pour outrage au tribunal	573
❖ Les moyens de pourvoi contre le jugement au fond accueillant ou rejetant une demande de condamnation pour outrage au tribunal	574
❖ Droit d'appel à la Cour suprême de l'arrêt de la Cour d'appel statuant sur une demande de condamnation pour outrage au tribunal	575
Chapitre I.1- L'ordonnance de protection (art. 515.1-515.4)	576
❖ Notification de la demande	577
❖ Durée provisoire	577
❖ Priorité	577
❖ Durée maximale	577
❖ Notification du jugement prononçant l'ordonnance de protection	577
❖ Inapplicabilité des dispositions concernant l'outrage au tribunal	578
❖ Ordonnance de protection exécutoire malgré contestation ou appel	578
Charles BELLEAU	
Chapitre II- Les saisies avant jugement et le séquestre (art. 516-526)	579
Section I- Les saisies avant jugement (art. 516-523)	579
1. Nature des saisies avant jugement	579
2. Les catégories de saisies avant jugement	587

2.1	La saisie avant jugement de plein droit d'un bien meuble	587
2.1.1	Remarques préliminaires	587
2.1.2	La saisie-revendication d'un bien meuble . . .	589
2.1.3	La saisie avant jugement d'un bien meuble afin de protéger le recouvrement d'une créance prioritaire	594
2.1.4	La saisie avant jugement visant à assurer l'exercice des droits du demandeur sur un bien meuble	595
2.2	La saisie avant jugement, avec l'autorisation du tribunal, d'un support technologique ou d'un document qu'il contient	597
2.3	La saisie avant jugement, avec l'autorisation du tribunal, d'un bien meuble ou immeuble, afin d'assurer le recouvrement éventuel de la créance du demandeur	598
2.4	Les saisies avant jugement dans le cadre des litiges matrimoniaux	605
3.	La procédure applicable à la saisie avant jugement	608
3.1	Le moment de la saisie avant jugement	608
3.2	Procédure d'introduction d'une saisie avant jugement	609
3.2.1	Les instructions du saisissant à l'huissier . . .	610
3.2.2	La déclaration sous serment du saisissant . .	611
3.2.3	L'avis d'exécution	615
3.3	Application à la saisie avant jugement, des règles régissant la saisie après jugement	617
3.4	La garde des biens saisis avant jugement	618
4.	L'annulation de la saisie avant jugement	621
4.1	Objet du recours en annulation de la saisie avant jugement	621

4.2	Conditions relatives au demandeur en annulation	623
4.3	Délai pour faire signifier la demande d'annulation	624
4.4	Les motifs de la demande d'annulation	625
4.4.1	L'insuffisance de la déclaration sous serment	626
4.4.2	La fausseté de la déclaration sous serment	629
4.4.3	L'insuffisance et la fausseté de la déclaration sous serment	631
4.4.4	Autres motifs	632
4.5	Effet du jugement d'annulation	634
5.	La saisie avant jugement et la demande principale	635
6.	L'exécution d'un jugement au fond accueillant l'action principale	636
	Section II- Le séquestre (art. 524-526)	637
1.	Nature et rôle du séquestre en contexte judiciaire	637
2.	L'ordonnance de séquestre	640
3.	La nomination et l'entrée en fonction du séquestre	642
4.	Les pouvoirs et les obligations du séquestre	643
5.	La fin de l'administration du séquestre	644
6.	La vérification des frais et de la rémunération du séquestre	645

Pierre GIROUX

Chapitre III-	Les autorisations, approbations et homologations (art. 527, 528)	646
1.	La nature de la demande et la procédure	646
2.	La notion et l'effet juridique de l'homologation	647
3.	L'homologation d'une transaction	647

- 4. Le tribunal compétent 650
- 5. Étendue des pouvoirs du tribunal saisi d'une demande
d'homologation d'un acte 651

Pierre GIROUX

Chapitre IV- Le pourvoi en contrôle judiciaire
(art. 529-535) 652

Section I- Les règles générales
(art. 529-531) 653

- 1. Le tribunal compétent 653
- 2. Les règles d'interprétation : la common law 655
- 3. Le caractère discrétionnaire du recours 656
- 4. La norme de contrôle 663
 - 4.1 Origine et évolution de la norme de contrôle 665
 - 4.2 L'arrêt *Vavilov* et la présomption d'application de
la norme de la décision raisonnable et ses
conséquences 671
 - 4.3 L'arrêt *Vavilov* et la norme de la décision correcte :
les exceptions à la présomption d'application de la
norme de la décision raisonnable 682
 - 4.3.1 Les normes de contrôle et la loi 684
 - 4.3.1.1 Les normes de contrôle imposées par le
législateur 684
 - 4.3.1.2 L'appel à un tribunal judiciaire 684
 - 4.3.2 Norme de la décision correcte imposée par le
principe de la primauté du droit 690
 - 4.3.2.1 Les questions constitutionnelles 690
 - 4.3.2.2 Les questions de droit générales
d'importance capitale pour le système
juridique dans son ensemble 698
 - 4.3.2.3 Les questions liées aux délimitations des
compétences respectives d'organismes
administratifs 706

4.3.3	Une sixième catégorie de question faisant exception à la présomption d'application de la norme de la décision raisonnable et exigeant la norme de la décision correcte	708
4.3.4	Refus de la Cour suprême de reconnaître une autre catégorie d'exception à la présomption d'application de la norme de la décision raisonnable	712
4.4	La norme de contrôle applicable aux textes législatifs subordonnés	715
4.5	Paliers décisionnels multiples et normes de contrôle	721
4.5.1	Norme de contrôle que la Cour du Québec doit appliquer à l'égard de la décision du TAQ . .	722
4.5.2	La norme de contrôle que la Cour supérieure doit appliquer à l'égard de la Cour du Québec . . .	725
4.5.3	La norme de contrôle applicable par la Cour d'appel	726
4.6	L'arrêt <i>Vavilov</i> et la norme applicable aux questions concernant l'équité procédurale et les règles de justice naturelle	729
4.1	La présomption de l'application de la norme de la décision raisonnable et ses conséquences	665
4.2	La primauté du droit et la norme de la décision correcte	552
4.2.1	Les normes de contrôle imposées par le législateur	552
4.2.2	Les questions constitutionnelles	553
4.2.3	L'appel à un tribunal judiciaire	555
4.2.4	Les questions générales de droit	557
4.2.5	Les décisions contradictoires des tribunaux administratifs	560

4.2.6 Les régimes qui ne sont pas « distincts et particuliers »	561
5. Le délai raisonnable	734
6. Le sursis des procédures	752
6.1 Le sursis en Cour supérieure	753
6.2 Pouvoir d'un juge de la Cour d'appel d'annuler sommairement une ordonnance de sursis prononcée par la Cour supérieure	766
6.2 Le sursis en Cour d'appel	766
7. Les modalités d'exercice du recours	770
Section II- Les règles particulières (art. 532-535)	775
1. L'article 529, al. 1, par. 1 ^o : la déclaration d'inapplicabilité, d'invalidité ou d'inopérabilité d'une règle de droit.	776
1.1 Les règles de droit visées	776
1.2 Les conclusions recherchées	777
1.2.1 La déclaration d'inapplicabilité	777
1.2.2 La déclaration d'invalidité	781
1.2.3 La déclaration d'inopérabilité	782
2. L'article 529, al. 1, par. 2 ^o : le moyen de se pourvoir contre les procédures, les jugements et les décisions, des personnes ou organismes soumis au pouvoir de contrôle judiciaire de la Cour supérieure	785
2.1 Les conditions de recevabilité du recours	788
2.1.1 Une juridiction, un organisme ou une personne	789
2.1.1.1 Les comités d'arbitrage créés et imposés par la loi	789
2.1.1.2 Les organismes constitués en vertu d'une habilitation législative	790
2.1.2 Un jugement ou une décision	795

2.1.3	L'intérêt requis	796
2.1.3.1	Signification du mot « partie »	797
2.1.3.2	L'intérêt d'un organisme administratif à défendre sa compétence	800
2.1.4	L'épuisement des recours	808
2.1.4.1	Le sens du mot « appel »	809
2.1.4.2	Le sens du terme « contestation »	809
2.2	Les cas d'ouverture du recours	810
2.2.1	Une absence ou un excès de compétence	810
2.2.2	Une irrégularité grave qui entache la procédure	815
3.	L'article 529, al. 1, par. 3 ^o : le moyen de se pourvoir en cas de refus d'accomplir un acte qui n'est pas de nature purement privée	816
3.1	Les conditions de recevabilité	818
3.1.1	L'existence d'un devoir légal	819
3.1.2	Un acte qui n'est pas de nature purement privée	824
3.2	L'intérêt pour agir	830
4.	L'article 529, al. 1, par. 4 ^o : le moyen de se pourvoir en cas d'usurpation des fonctions	831
TITRE I.1-	Les règles simplifiées particulières au recouvrement de certaines créances (art. 535.1-535.15)	837
<i>Denis FERLAND</i>		
Chapitre I-	Dispositions générales (art. 535.1)	837
Chapitre II-	La demande, la défense et la gestion de l'instance (art. 535.2-535.11)	838
❖	Demande introductive d'instance	838
❖	Moyens préliminaires et incidents	838

❖ Contestation	839
❖ Acte d'intervention du tiers intervenant ou contestation du mis en cause	839
❖ Conférence de gestion	840
❖ Limitations des interrogatoires préalables à l'instruction . .	840
❖ Présomption de reconnaissance de l'origine d'un élément de preuve	840
❖ Limitations des demandes de précisions sur des allégations ou de radiation d'allégations non pertinentes	841
Chapitre III- La conciliation judiciaire, l'inscription et l'instruction (art. 535.12-535.15)	842
❖ Conférence de règlement à l'amiable et conférence préparatoire à l'instruction	842
❖ Mise en état du dossier	842
❖ Inscription pour instruction et jugement	843
❖ Déclarations écrites pour tenir lieu de témoignages	843
❖ Expertise commune obligatoire	843

Denis FERLAND

TITRE II- LE RECOUVREMENT DES PETITES CRÉANCES (art. 536-570)	845
❖ Caractère impératif de la procédure de recouvrement d'une « petite créance » et règles générales applicables	846
Chapitre I- Dispositions générales (art. 536-541)	847
❖ Notion générale de « petite créance »	847
❖ Exclusion de certaines créances	849
❖ Jonction de demandeurs	850
❖ Indexation de la limite monétaire de compétence	850
❖ Demandes en cours d'instance	850
❖ Mesures de gestion de l'instance	851

❖ Mesures de conciliation des parties	851
❖ Pouvoir du tribunal d'ordonner le transfert devant le tribunal compétent, en suivant la procédure contentieuse, d'une demande mettant en question une contestation constitutionnelle	851
Chapitre II- La représentation des parties (art. 542)	853
❖ Les personnes physiques	853
❖ L'État, les personnes morales, sociétés, associations et les autres groupements sans personnalité juridique	853
❖ Interdiction générale de la représentation par avocat	853
❖ Représentation exceptionnelle par avocat	854
❖ Droit à la consultation d'un avocat	855
Chapitre III- La procédure (art. 543-568)	856
Section I- L'introduction de la demande et sa contestation (art. 543-553)	856
❖ Rôle limité du greffier au service des parties : information et assistance, sans avis juridique	856
❖ La demande en recouvrement d'une petite créance	856
❖ Tribunal territorialement compétent	857
❖ Présentation de la demande au greffier : examen de son admissibilité et révision par le tribunal	857
❖ Dépôt et notification de la demande admissible avec un avis des options offertes au défendeur et la liste des pièces	857
❖ Poursuite contre Sa Majesté la Reine ou le Procureur général du Québec	858
❖ Options du défendeur	858
❖ Procédure subséquente selon les options du défendeur	860
❖ Paiement au demandeur ou convention de règlement à l'amiable	860

❖ Demande de rejet de la demande ou de renvoi dans un autre district ou tribunal	860
❖ Offre réelle	860
❖ Contestation du bien-fondé de la demande	860
❖ Demande reconventionnelle	861
❖ Demande d'intervention forcée d'une autre personne . . .	861
❖ Défaut de contester du défendeur	861
❖ Demande de continuation d'une demande introductive d'instance selon la procédure prévue au Titre du Recouvrement des petites créances (art. 536-570) (Référé)	861
Section II- La convocation des parties et des témoins (art. 554, 555)	862
❖ Convocation des parties et des témoins à l'audience	862
❖ Notification aux témoins d'une citation à comparaître . .	863
❖ Production d'une déclaration à titre de témoignage de fait ou pour valoir rapport de l'expert	863
❖ Production et consultation des pièces	863
Section III- La médiation (art. 556)	864
❖ Projet-pilote de médiation obligatoire	661
❖ Obligation des parties de privilégier la médiation ou l'arbitrage	864
Section IV- L'audience (art. 557-561)	864
❖ Fixation de la date de l'audience et lieu de l'audience . . .	864
❖ Remise de l'audience à une autre date	865
❖ Suspension de l'audience jusqu'au jugement de la Cour du Québec ou de la Cour supérieure saisie d'une demande ayant le même fondement juridique ou soulevant les mêmes points de droit	865
❖ Rôle du juge à l'audience	866

❖ Le rôle du juge	866
❖ Procès-verbal du greffier constatant l'entente après conciliation : effet juridique de l'entente signée et homologuée par le tribunal	868
Section V- Le jugement (art. 562-568)	868
❖ Obligation de motiver le jugement	868
❖ Délai pour rendre le jugement au fond sur une demande contestée ou pour rendre jugement par défaut	869
❖ Notification d'une copie du jugement aux parties et avis au débiteur	869
❖ Autorité limitée de la chose jugée du jugement	870
❖ Inexistence du droit d'appel du jugement	870
❖ Contrôle judiciaire limité de l'instance et du jugement par la Cour supérieure	870
❖ Délai exceptionnel d'exécution du jugement	873
❖ Exécution du jugement au moyen de paiements échelonnés	873
❖ Pouvoir du tribunal d'ordonner le transfert du dossier au tribunal compétent en matière d'exécution, si la valeur du bien faisant l'objet d'une procédure d'exécution est supérieure à 15 000 \$	873
❖ Procédure d'exécution du jugement	873
❖ Demande de rétractation du jugement	874
Chapitre IV- Dispositions diverses (art. 569, 570)	876
❖ Tarifs des frais judiciaires et des droits de greffe exigibles des parties et des honoraires du médiateur accrédité	876
❖ Médiation facultative, compte tenu de certaines démarches préjudiciaires, en matière de violence conjugale ou sexuelle	877

Denis FERLAND

TITRE III-	LES RÈGLES PARTICULIÈRES À L'ACTION COLLECTIVE (art. 571-604)	879
Chapitre I-	Dispositions introductives (art. 571-573)	887
❖	Notion d'« action collective »	887
❖	Finalité de l'action collective	888
❖	Un outil procédural au service du droit substantiel	889
❖	Évolution et portée sociale de la législation en matière d'action collective	894
❖	Aperçu historique	894
❖	De 1979 à 1989	894
❖	Après 1989	894
❖	Portée sociale de la législation sur le « recours collectif » . .	896
❖	Les étapes de la procédure en matière d'action collective. .	897
❖	Notion de membre du groupe	897
❖	Communication du défendeur avec les membres du groupe . .	898
❖	Notion de groupe	899
❖	Personnes titulaires du droit d'agir à titre de représentant d'un groupe dans une action collective	901
❖	Notion de représentant	902
❖	Critères d'intervention de la Cour d'appel	907
❖	Tribunal compétent pour entendre les actions collectives. .	908
❖	Compétence exclusive de la Cour supérieure	908
❖	Compétence exclusive d'autres tribunaux	908
❖	Discretion de la Cour supérieure dans les cas de compétence concurrente d'autres instances administratives	909
❖	Tribunal compétent territorialement pour entendre une demande d'autorisation d'une action collective et l'action collective	909

❖ Gestion particulière de l'action collective et ordonnances de sauvegarde	910
❖ Registre central des actions collectives	913
Chapitre II- L'autorisation d'exercer l'action collective (art. 574-578)	914
❖ Suspension de la prescription à l'étape de la demande d'autorisation	914
❖ La demande d'autorisation d'exercer l'action collective ...	915
❖ Contenu de la demande d'autorisation d'exercer l'action collective	916
❖ Signification de la demande d'autorisation et d'un avis de présentation	920
❖ Contestation orale de la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et permission de présenter une preuve appropriée	920
❖ Contestation de la demande d'autorisation par moyens préliminaires	935
❖ Critères d'intervention en appel d'une ordonnance de suspension de l'instance	939
❖ L'intervention d'un tiers à l'étape de l'autorisation	939
❖ L'intervention amicale	940
❖ Rôle du tribunal à l'étape de l'autorisation de l'exercice d'une action collective	941
❖ Critères d'autorisation de l'exercice de l'action collective .	947
❖ Le statut juridique pour agir du représentant	977
❖ La discrétion judiciaire de la Cour supérieure : le principe directeur de la proportionnalité	981
❖ Le jugement d'autorisation de l'exercice d'une action collective	982
❖ La description du groupe et, le cas échéant, des sous-groupes	983

❖ L'identification des questions traitées collectivement et des conclusions	984
❖ La détermination du district judiciaire de l'introduction de l'action collective	985
❖ L'ordonnance de publication d'un avis aux membres et d'accessibilité sur Internet de l'information sur l'action collective	986
❖ Ordonnance de publication d'un avis aux membres en cours d'action collective	986
❖ La détermination du délai d'exclusion d'un membre du groupe	987
❖ La demande d'autorisation d'exercer l'action collective multiterritoriale	987
❖ Droit d'appel des jugements rendus dans le cours du processus qui conduit au refus ou à l'octroi de l'autorisation d'exercer une action collective	989
❖ Droit d'appel du jugement rendu au stade de l'autorisation de l'action collective	992
❖ Droit d'appel du jugement d'autorisation de l'action collective	992
❖ Critères de permission d'appeler sui generis du jugement d'autorisation de l'action collective (art. 578)	993
❖ Droit d'appel du jugement de refus d'autorisation de l'action collective	995
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel	996
Chapitre III- Les avis (art. 579-582)	999
❖ Notification ou publication d'un avis aux membres après jugement d'autorisation de l'action collective	999
❖ Détermination de la date, de la forme et du mode de publication ou diffusion de l'avis aux membres	1000
❖ Droit, délai et procédure d'exclusion d'un membre du groupe	1002

❖ Autorisation d'une action collective à la seule fin de l'approbation d'une transaction	1003
Chapitre IV- Le déroulement de l'action collective (art. 583-590)	1007
❖ Demande introductive d'instance	1007
❖ Déclaration de caducité de l'autorisation d'exercice de l'action collective	1007
❖ Contenu de la demande introductive de l'action collective	1008
❖ Déroulement accéléré et simplifié de l'instance d'une action collective	1009
❖ Interdiction de la demande reconventionnelle et de la scission d'instance en matière d'action collective	1011
❖ Contestation préliminaire et demande de rejet de l'action collective abusive	1011
❖ Modification d'un acte de procédure, désistement de la demande, renonciation aux droits résultant d'un jugement	1014
❖ Modification d'un acte de procédure	1014
❖ Désistement de la demande, d'un acte de procédure, renonciation aux droits résultant d'un jugement	1020
❖ Révocation du mandat d'un avocat	1021
❖ Effet juridique d'un aveu par le représentant	1022
❖ Intervention dans l'instance de l'action collective	1022
❖ Interrogatoire préalable et examen médical d'un membre, interrogatoire d'un témoin hors cour	1023
❖ Révision ou annulation en cours d'instance du jugement d'autorisation, modification ou scission du groupe	1025
❖ Conservation réputée de l'intérêt du représentant en cas d'extinction de sa créance personnelle, renonciation au statut de représentant, substitution d'un membre au représentant	1028

❖ Transaction, acceptation d'offres réelles ou acquiescement soumis à l'approbation du tribunal	1029
❖ Critères d'approbation de la transaction	1030
❖ Procédure de demande d'approbation de la transaction	1035
❖ Jugement sur la demande d'approbation de la transaction	1036
Chapitre V- Le jugement et les mesures d'exécution (art. 591-604)	1040
Section I- Le jugement, ses effets et sa publicité (art. 591-594)	1040
❖ Le jugement	1040
❖ Les effets du jugement sur l'action collective sur les membres du groupe	1042
❖ La publicité du jugement sur l'action collective – l'avis aux membres	1042
❖ Indemnisation du représentant, frais de justice, honoraires de son avocat	1043
❖ Homologation d'une transaction ou reconnaissance d'un jugement étranger sur une action collective	1048
Section II- Le recouvrement collectif (art. 595-598)	1049
❖ Mesure réparatrice	1050
❖ Recouvrement collectif et liquidation individuelle des réclamations des membres ou distribution d'un montant à chacun, attribution du montant à un tiers	1051
❖ Disposition du reliquat	1052
❖ Ordre de paiement des créances avant liquidation, distribution ou attribution du montant recouvré collectivement	1054
Section III- Le recouvrement individuel (art. 599-601)	1054
❖ Procédure et preuve de réclamation individuelle d'un membre	1055

Section IV- L'appel (art. 602-604)	1056
❖ Droit d'appel du jugement sur l'action collective par une partie	1056
❖ Droit d'appel du jugement sur l'action collective par un membre, si le représentant n'en appelle pas	1056
❖ Avis de l'appelant aux membres	1056
❖ Ordonnance de la Cour d'appel de transmission du dossier au tribunal de première instance	1057

**LIVRE VII – LES MODES PRIVÉS DE PRÉVENTION
ET DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Denis FERLAND

TITRE I- LA MÉDIATION (art. 605-619)	1059
Chapitre I- Les rôles et les devoirs des parties et du médiateur (art. 605-607)	1064
❖ Pouvoir du tribunal de renvoyer les parties à la médiation en application de leur convention de médiation	1066
Chapitre II- Le déroulement de la médiation (art. 608-612)	1067
Chapitre III- La fin de la médiation (art. 613-615)	1069
Chapitre IV- Dispositions particulières à la médiation familiale (art. 616-619)	1070

David FERLAND

TITRE II- L'ARBITRAGE (art. 620-655)	1073
❖ Accès à la justice et arbitrage	1073
❖ Valeurs et principes de justice civile	1075
❖ Principes de la procédure applicable aux modes privés de prévention et de règlement des différends	1076
❖ Principes généraux	1076
❖ Choix consensuel des modes privés	1076

❖ Types de modes privés	1076
❖ Obligation de considérer les modes privés avant de recourir aux tribunaux	1076
❖ Devoir de bonne foi, de transparence et de coopération des parties dans le cadre de la procédure de prévention et de règlement de leurs différends	1077
❖ Devoir des parties et des tiers mandatés de respecter le principe de proportionnalité de leurs démarches privées	1078
❖ Devoir des parties et des tiers mandatés de respecter les droits et libertés de la personne et les autres règles d'ordre public	1078
❖ Choix d'un tiers médiateur ou arbitre de concert entre les parties	1078
❖ Devoir d'impartialité, diligence et bonne foi, et responsabilité limitée du tiers médiateur ou arbitre	1079
❖ Engagement des parties à la confidentialité du processus privé de prévention ou de règlement de leur différend	1079
❖ Choix consensuel des parties, avec le tiers, le cas échéant, de la procédure applicable au mode privé de prévention et de règlement des différends	1080
❖ Absence de renonciation des parties à leur droit d'agir en justice, sauf en cas d'arbitrage	1081
❖ Renonciation à la prescription acquise et au bénéfice du temps écoulé ou convention de suspension limitée de la prescription pendant la procédure	1061
❖ La convention d'arbitrage	1081
❖ L'arbitrabilité	1083
❖ L'arbitrage et l'expertise	1086
❖ Sources de la procédure d'arbitrage	1086
❖ Forme de la convention d'arbitrage	1088
❖ Personnes liées par la clause compromissoire	1091

Chapitre I-	Dispositions générales (art. 620-623)	1093
❖	Notion d'arbitrage et mission de l'arbitre	1093
❖	Notion d'amiable composition	1093
❖	Immunité de l'arbitre dans l'exercice de sa mission	1095
❖	Compétence exclusive de l'arbitre, sauf exception prévue par la loi	1097
❖	Devoir du tribunal judiciaire saisi de renvoyer les parties à l'arbitrage, sauf nullité de la convention	1098
❖	Interdiction aux parties de déroger par leur convention d'arbitrage à certaines dispositions du Code	1105
❖	Pouvoir du tribunal de prononcer, sur demande, des mesures provisionnelles ou des ordonnances de sauvegarde avant ou pendant la procédure d'arbitrage	1105
Chapitre II-	La nomination des arbitres (art. 624-630)	1107
❖	Nomination consensuelle de l'arbitre par les parties	1107
❖	Remplacement de l'arbitre	1108
❖	Nomination judiciaire de l'arbitre	1108
❖	Récusation de l'arbitre	1109
❖	Récusation judiciaire de l'arbitre	1110
❖	Révocation judiciaire de l'arbitre	1111
❖	Intervention judiciaire dans la procédure de récusation ou de révocation de l'arbitre	1111
❖	Inexistence du droit d'appel de la décision judiciaire sur la nomination, la récusation ou la révocation de l'arbitre	1111
Chapitre III-	Le déroulement de l'arbitrage (art. 631-637)	1112
❖	Introduction de la procédure arbitrale	1112
❖	Détermination de la procédure arbitrale et respect des principes de la contradiction et de la proportionnalité	1112
❖	Pouvoirs généraux de l'arbitre accessoires à sa compétence	1113

❖ Révision par le tribunal de la décision de l'arbitre sur sa compétence	1115
❖ Oralité de la procédure arbitrale, sauf convention contraire, et faculté de présenter un exposé écrit	1118
❖ Avis de la date de l'audience, de l'inspection de biens ou d'une visite des lieux	1118
❖ Convocation des témoins à l'audience	1119
❖ Assistance judiciaire pour l'obtention de preuves ou contrainte judiciaire contre un témoin	1119
❖ Sanction du défaut d'une partie d'exposer ses prétentions, de se présenter à l'audience ou d'administrer une preuve	1120
❖ Décision en cours d'arbitrage	1120
❖ Décision d'un tribunal arbitral collégial rendue à la majorité des voix	1120
❖ Responsabilité égale des parties du paiement des honoraires de l'arbitre et des frais engagés	1120
Chapitre IV- Les mesures d'exception (art. 638-641)	1121
❖ Pouvoir de l'arbitre de prendre, modifier, suspendre ou rétracter des mesures provisionnelles, ordonnances provisoires ou de sauvegarde des droits des parties à l'arbitrage et force exécutoire de ces mesures	1121
Chapitre V- La sentence arbitrale (art. 642-644)	1123
❖ Contenu et effet de la sentence arbitrale	1123
❖ Durée du délibéré	1124
❖ Consignation du règlement du différend dans une sentence arbitrale	1124
❖ Notification de la sentence arbitrale	1124
❖ Rectification d'une erreur d'écriture, de calcul ou d'une autre erreur matérielle ou sentence complémentaire	1124
❖ Le délibéré	1125

❖ Confidentialité du processus, secret du délibéré et droit des parties d'être entendues	1126
Chapitre VI- L'homologation (art. 645-647)	1128
❖ Nature et portée de la procédure d'homologation	1128
❖ Effet de l'homologation sur la sentence arbitrale	1131
❖ Procédure de demande d'homologation	1132
❖ Sursis à statuer sur une demande en homologation	1133
❖ Motifs limitatifs de refus de l'homologation d'une sentence arbitrale ou d'une mesure provisionnelle ou de sauvegarde	1134
❖ Ordonnance de fournir un cautionnement	1140
❖ Droit d'appel du jugement sur une demande d'homologation	1140
❖ Sanction du non-respect d'une sentence arbitrale conventionnelle homologuée	1141
Chapitre VII- L'annulation de la sentence arbitrale (art. 648)	1142
❖ Demande d'annulation	1142
❖ Délai de présentation d'une demande d'annulation	1145
❖ Interdiction de présenter une preuve nouvelle	1146
❖ Suspension d'une demande d'annulation	1146
❖ Droit d'appel du jugement rendu sur une demande d'annulation d'une sentence arbitrale	1147
Chapitre VIII- Les dispositions particulières à l'arbitrage commercial international (art. 649-651)	1149
❖ Renvoi aux instruments internationaux à des fins d'interprétation des dispositions relatives à l'arbitrage commercial international	1149
❖ Mise en cause d'intérêts de commerce international	1150

❖ Règles pertinentes permettant à l'arbitre de trancher le différend	1151
Chapitre IX- La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales rendues hors du Québec (art. 652-655)	1152
❖ Demande de reconnaissance	1152
❖ Interprétation des règles à la lumière des instruments internationaux	1153
❖ Prohibition de l'examen du fond du différend	1154
❖ Motifs limitatifs de refus de la reconnaissance d'une sentence arbitrale étrangère	1154
❖ Sursis à statuer sur la reconnaissance et l'exécution d'une sentence arbitrale étrangère	1155
❖ Ordonnance de fournir un cautionnement dans le cadre d'une demande de reconnaissance et d'exécution d'une mesure provisionnelle ou de sauvegarde	1156

Charles BELLEAU

LIVRE VIII – L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS

TITRE I- Les principes et les règles générales applicables à l'exécution (art. 656-701)	1157
❖ Introduction : rappel de quelques règles du cadre général de la procédure civile	1157
Chapitre I- Dispositions générales (art. 656-659)	1161
1. Domaine d'application des mesures et procédures d'exécution	1161
2. L'exécution volontaire et l'exécution forcée	1164
3. Délais d'attente	1164
4. Le rôle de l'huissier de justice	1169
5. Les demandes incidentes à l'exécution	1171
5.1 Véhicules procéduraux	1171

5.2	Compétence des tribunaux en ces matières	1172
5.3	Compétence du greffier spécial	1173
Chapitre II-	L'exécution provisoire (art. 660, 661)	1175
1.	But de l'exécution provisoire	1175
2.	Domaine d'application de l'exécution provisoire	1177
2.1	L'exécution provisoire de plein droit	1178
2.1.1	Certains jugements en matière familiale	1178
2.1.2	Jugement ordonnant le retour d'un enfant suite à un enlèvement	1181
2.1.3	Certains jugements rendus en contexte de régime de protection et d'administration du bien d'autrui	1181
2.1.4	Réparations urgentes	1182
2.1.5	Expulsion d'une personne des lieux qu'elle occupe	1182
2.1.6	Reddition de compte et confection d'inventaire	1183
2.1.7	Liquidation successorale	1183
2.1.8	Possession d'un bien	1184
2.1.9	Mise sous séquestre d'un bien	1184
2.1.10	Abus de la procédure	1184
2.1.11	Provision pour frais	1185
2.1.12	Frais de justice	1185
2.1.13	Suspension de l'exécution provisoire de plein droit par le tribunal de première instance ou par un juge de la Cour d'appel ou encore levée de la suspension ordonnée	1185
2.2	L'exécution provisoire relevant de la discrétion judiciaire	1186
3.	Le rôle du juge de la Cour d'appel	1196

3.1	Les dispositions applicables	1196
3.2	L'approche des juges de la Cour d'appel	1198
4.	Prohibition de l'exécution provisoire ou existence d'un autre remède à la règle de l'effet suspensif du pourvoi en appel	1206
Chapitre III-	L'exécution volontaire (art. 662-678)	1208
Section I-	Le paiement (art. 662-670)	1208
§1. –	La règle générale (art. 662)	1208
§2. –	Le paiement échelonné (art. 663)	1208
§3. –	Le dépôt volontaire (art. 664-670)	1210
3.1	Domaine d'application et avantages du dépôt volontaire	1210
3.2	Procédure et compétence du tribunal	1212
3.3	Contestation d'une déclaration	1213
3.4	Les réclamations	1214
3.5	Distribution des sommes déposées	1215
3.6	Sanction du défaut du débiteur de respecter ses engagements	1216
3.7	Renonciation du débiteur à la protection de la loi	1216
Section II-	Le délaissement (art. 671)	1217
1.	Le droit applicable à la procédure de délaissement volontaire	1217
2.	La procédure de délaissement volontaire	1217
Section III-	La constitution d'une caution (art. 672-674)	1218
1.	Le droit substantiel applicable à la procédure de constitution d'une caution	1218
1.1	Nature du cautionnement	1218
1.2	La caution judiciaire	1218

2. La procédure de fourniture de la caution	1219
3. La portée de l'engagement de la caution	1220
Section IV- La reddition de compte (art. 675-678)	1221
1. Le droit substantiel applicable à la reddition de compte	1221
1.1 Nature de la reddition de compte	1221
1.2 La reddition de compte judiciaire	1222
2. La procédure de la reddition de compte	1222
2.1 Le contenu et la production du compte	1223
2.2 La contestation du compte	1225
2.3 Le jugement	1226
Chapitre IV- L'exécution forcée (art. 679-701)	1227
❖ Introduction : nature de l'exécution forcée	1227
Section I- Les règles générales relatives à l'exécution forcée (art. 679-682)	1229
1. Les instructions du bénéficiaire du jugement à l'huissier	1229
2. L'avis d'exécution	1230
Section II- Les droits et obligations des personnes qui participent au processus d'exécution (art. 683-687)	1232
§1. – Dispositions générales (art. 683, 684)	1232
§2. – L'huissier de justice (art. 685-687)	1234
2.1 Les devoirs de l'huissier	1234
2.2 La responsabilité civile de l'huissier	1236
2.3 Les pouvoirs généraux de l'huissier	1237
Section III- L'interrogatoire après jugement (art. 688, 689)	1238

1. Objet et conditions d'ouverture de l'interrogatoire	1238
2. Procédure de convocation	1242
3. La tenue de l'interrogatoire	1243
4. Les frais de l'interrogatoire	1244
Section IV- Les règles applicables en cas de décès ou d'incapacité (art. 690, 691)	1244
Section V- Les règles particulières de l'exécution forcée sur action réelle (art. 692, 693)	1245
1. Domaine d'application	1245
2. Procédure d'exécution	1247
3. Contestation de l'exécution forcée	1248
Section VI- Le bénéfice d'insaisissabilité (art. 694-701) . .	1250
1. Domaine d'application, objet et interprétation des dispositions applicables	1250
2. Les insaisissabilités relatives	1256
2.1 Le moment pour invoquer la faculté de soustraire ces biens de la saisie	1257
2.2 Certains meubles du débiteur	1257
2.2.1 Étendue de cette insaisissabilité	1257
2.2.2 Contestation de l'évaluation effectuée par l'huissier	1261
2.2.3 Exceptions à la règle	1262
2.3 Les instruments de travail nécessaires à l'exercice personnel de l'activité professionnelle du débiteur	1263
2.3.1 Portée limitée du bénéfice	1263
2.3.2 La notion d'activité professionnelle	1264
2.3.3 Exceptions à la règle	1269

3. Les insaisissabilités absolues	1270
3.1 La nourriture, les combustibles, le linge et les vêtements nécessaires à la vie de la famille	1270
3.2 Les biens qui sont nécessaires pour pallier un handicap ou pour soigner une maladie	1270
3.3 Les animaux de compagnie	1272
3.4 Les papiers, portraits et autres documents de famille, les médailles et autres décorations	1272
3.5 Le véhicule automobile de promenade	1272
3.5.1 Règle générale	1272
3.5.2 Exceptions à la règle	1275
3.6 Les vases sacrés et autres objets servant au culte religieux	1276
3.7 Les livres de compte, titres de créance et autres documents	1276
3.8 Le remboursement de certains frais engagés par le débiteur	1277
3.9 Les insaisissabilités découlant de lois diverses	1277
3.9.1 Exemples tirés de lois du Québec	1277
3.9.2 Exemples tirés de lois du Canada	1279
3.10 Certains montants et indemnités versés au débiteur	1280
3.11 Les biens donnés ou légués sous condition d'insaisissabilité	1282
3.11.1 Conditions d'application et étendue	1282
3.11.2 Exceptions à la règle	1285
3.12 Les cotisations à des régimes de retraite pour employés	1288
3.12.1 Objet	1288
3.12.2 Exceptions à la règle	1289

3.13 Le capital accumulé pour le service d'une rente ou dans un instrument de retraite	1290
3.13.1 Conditions d'application	1290
3.13.2 Exceptions à la règle	1292
3.14 Les œuvres d'art et biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec	1292
3.14.1 Objet	1292
3.14.2 Exceptions	1292
3.15 Une portion des revenus du débiteur	1293
3.15.1 Les inclusions et les exclusions (lettre A)	1293
3.15.2 Les exemptions (lettre B)	1296
3.15.3 La portion saisissable des revenus (lettre C)	1296
3.15.4 Le travailleur autonome ou celui dont l'employeur réside hors du Québec	1297
3.16 L'immeuble servant de résidence principale au débiteur	1298
TITRE II- LA SAISIE DES BIENS (art. 702-741)	1301
Chapitre I- Dispositions générales (art. 702, 703)	1301
1. Les types de saisie	1301
1.1 La saisie mobilière	1302
1.2 La saisie en mains tierces	1305
1.3 La saisie immobilière	1309
2. Précisions applicables à la saisie de biens meubles . . .	1310
Chapitre II- La saisie-exécution des biens meubles et immeubles (art. 704-710)	1312
1. Procédure générale applicable à la saisie mobilière et à la saisie en mains tierces	1312

2. Procédure applicable à la saisie immobilière	1313
3. Le procès-verbal de saisie	1317
4. La mainlevée de la saisie et, le cas échéant, le remplacement des biens saisis	1319
Chapitre III- La saisie en mains tierces (art. 711-721)	1320
Section I- Les règles générales (art. 711-718)	1320
1. La déclaration et les obligations du tiers-saisi	1320
2. Règles particulières à la saisie de revenus	1324
3. La contestation de la déclaration du tiers-saisi	1326
4. Les suites d'une déclaration affirmative sans réserve	1327
5. Les suites d'une déclaration affirmative avec réserve	1328
6. La déclaration négative	1329
7. La sanction des manquements aux obligations du tiers-saisi	1331
Section II- Les règles particulières en matière d'aliments (art. 719-721)	1335
Chapitre IV- Les règles particulières à certaines saisies (art. 722-730)	1337
Section I- La saisie sur la personne du débiteur (art. 722)	1337
Section II- La saisie de valeurs mobilières ou de titres intermédiés sur les actifs financiers (art. 723-726)	1338
1. Remarque préliminaire	1338
2. Règles particulières aux modes de saisie	1338
2.1 Saisie des valeurs mobilières représentées par des certificats	1338

2.2	Saisie de valeurs mobilières sans certificat ou de titres intermédiés	1339
2.3	Saisie par la signification de l’avis d’exécution au titulaire d’une sûreté	1339
3.	Effets de la saisie	1339
Section III-	La saisie de supports technologiques (art. 727, 728)	1340
Section IV-	La saisie des biens en coffre-fort (art. 729) . . .	1341
Section V-	La saisie de véhicules routiers immatriculés (art. 730)	1342
Chapitre V-	La garde des biens saisis (art. 731-734)	1343
1.	Rôle du gardien et qualités pour agir à ce titre	1343
2.	Pouvoirs et obligations du gardien	1346
3.	Libération et remplacement du gardien	1350
4.	Frais de garde	1351
5.	Désignation d’un séquestre à la suite d’une saisie immobilière	1351
Chapitre VI-	L’opposition à la saisie et à la vente (art. 735-741)	1354
Section I-	Dispositions générales (art. 735, 736)	1354
1.	Nature de l’opposition	1354
2.	L’opposition à fin d’annuler la saisie et la vente projetée	1356
2.1	Remarques préliminaires	1356
2.2	L’insaisissabilité	1358
2.3	L’extinction de la dette	1358
2.4	La mise à prix proposée	1360
2.5	L’irrégularité de nature préjudiciable	1360
2.6	La revendication du bien ou de partie de celui-ci . .	1362

3. L'opposition à fin de charge	1368
4. L'opposition à une charge	1371
5. Les règles particulières à la procédure d'opposition . . .	1372
Section II- Les effets de l'opposition (art. 737-741)	1375
TITRE III- LA VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE (art. 742-761)	1379
Chapitre I- La charge de la vente (art. 742-746)	1379
1. Considérations générales	1379
2. Les obligations, devoirs et pouvoirs de l'huissier	1382
Chapitre II- Le mode de réalisation (art. 747-756)	1387
1. Mise à prix et évaluation	1387
2. L'avis de vente	1389
3. Les réactions possibles et leurs effets	1391
4. Modalités de la vente	1393
4.1 Modalités particulières de la vente par appel d'offres	1394
4.2 Modalités particulières de la vente aux enchères	1394
4.3 Modalités applicables à la vente de valeurs mobilières ou de titres intermédiés sur des actifs financiers	1395
4.4 Les suites d'une situation d'impossibilité de vendre les biens	1396
Chapitre III- La vente et ses effets (art. 757-761)	1397
1. L'avis de confirmation de la vente	1397
2. L'extinction de certains droits réels qui grevaient le bien	1398
3. L'annulation de la vente	1401
3.1 Considérations générales	1401

3.2	Les motifs	1402
3.3	La procédure	1408
TITRE IV-	LA DISTRIBUTION DU PRODUIT DE L'EXÉCUTION (art. 762-777)	1411
Chapitre I-	Dispositions générales (art. 762)	1411
Chapitre II-	La distribution du produit de la vente ou des sommes d'argent saisies (art. 763-771)	1413
Section I-	Le rapport de l'huissier (art. 763-765)	1413
Section II-	L'état de collocation (art. 766-771)	1415
1.	Considérations générales	1415
2.	Contenu	1416
2.1	Dispositions générales	1416
2.2	Dispositions particulières	1419
3.	Révision d'office ou sur demande	1423
4.	Contestation	1423
Chapitre III-	La distribution des revenus saisis (art. 772-777)	1426
1.	Considérations générales	1426
2.	La participation aux distributions	1427
2.1	Contenu et effets des réclamations	1427
2.2	Contestation d'une réclamation	1429
2.3	Périodicité et ordre de distribution des créances au dossier	1430
2.4	Cessation de la distribution à un créancier	1432
	TABLE DE LA LÉGISLATION	1433
	BIBLIOGRAPHIE	1555
	INDEX ANALYTIQUE	1455